

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 3, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

| Arrivées à | | Départs de | | Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver. | | | | | | | | | |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|------------------------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------------|--|--|--|--|--|
| CAHORS | | CAHORS | | Arrivées à | | | | | | | | | |
| 10 h. 25 ^m matin. | 6 h. 35 ^m matin. | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | BERGERAC | BORDEAUX | PÉRIGUEUX | PAWIS | | | | | |
| 5 h. 1 soir. | 12 » 55 » soir. | 8 h. 12 ^m matin. | 9 h. 22 ^m matin. | 9 h. 40 ^m matin. | 12 h. 19 ^m matin. | 4 h. 7 ^m matin. | 13 h. 38 ^m matin. | 11 h. 45 ^m soir. | | | | | |
| 10 h. 47 » | 5 » 45 » » | 2 » 38 » soir. | 3 » 52 » soir. | 4 » 18 » soir. | 5 » 17 ^m soir. | 8 » 10 ^m soir. | 5 » 45 ^m soir. | 4 » 39 ^m matin. | | | | | |
| | | 7 » 49 » » | 9 » 37 » » | 9 » 55 » » | — | 4 » 44 ^m matin. | 11 » 7 » » | 2 » 30 ^m soir. | | | | | |
| Train de marchandises régulier : {Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir. | | | | Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin. | | | | | | | | | |

Cahors, le 5 Juin.

C'est avec joie que nous saluons le réveil des libéraux dans le département. De tous côtés nous parviennent de rassurantes nouvelles qui nous donnent la certitude d'un triomphe prochain.

Au moment où sur toute l'étendue du territoire français les hommes modérés sentent la nécessité patriotique de quitter un repos trop prolongé, de se mettre résolument en face de leurs adversaires radicaux, à un moment aussi grave, le Lot pourrait-il se laisser envahir par le flot montant de la démagogie ?

De tout temps notre département a été acquis et dévoué aux idées libérales et modérées. Sous tous les gouvernements qui ont régi notre pays depuis 1789, il a constamment donné des preuves d'un libéralisme ferme et éclairé.

Aujourd'hui le Lot abandonnerait-il cette vieille tradition, qui constitue pour lui tout un passé d'honneur ?

Voudrait-il, par quelques défaillances coupables, renouveler l'affligeant spectacle d'une élection radicale ?

Une semblable supposition serait une injure pour nos concitoyens et surtout pour les électeurs sénatoriaux. Le réveil des modérés s'accroît de jour en jour ; les libéraux comprennent leur force ; ils voient le malaise du pays et ils sont fermement décidés à se grouper et à unir leurs efforts autour du candidat modéré.

Et certes, l'heure est bien choisie pour les libéraux du Lot. Au lendemain de l'élection Calla, l'élection Pagès Duport s'impose. Il est du devoir de tous de suivre le courageux exemple donné par M. Vacherot. Placés entre le candidat radical et le représentant des libertés nécessaires, leur choix ne saurait être douteux.

La question à poser actuellement aux candidats n'est pas celle de la forme de gouvernement. Il importe uniquement aux électeurs sénatoriaux comme aux électeurs primaires de demander aux candidats pour quelle politique ils se prononcent ?

Jusqu'ici, seul d'entre les candidats qui briguent les suffrages des électeurs sénatoriaux du Lot, M. Pagès Duport a affirmé la politique qu'il défendra bientôt, espérons-le, à la Chambre Haute.

L'ancien représentant du Lot à l'Assemblée nationale de 1871 a nettement et loyalement exposé son programme, qui ne peut que satisfaire tous les électeurs qui n'écourent que leur conscience et leur raison.

Adversaire déclaré du parti démagogique et des idées radicales, l'honorable M. Pagès Duport est le défenseur de toutes les libertés. Il s'est prononcé pour la liberté de conscience, la liberté individuelle et contre les lois d'exil. Ennemi des mesures violentes et des réformes inopportunes, il demande la ligue de tous les bons citoyens contre l'avènement des violents et des sectaires.

Conservation du principe libéral ; ajournement indéfini des réalisations malsaines et dangereuses du parti avancé : tel est le

programme politique de M. Pagès Duport.

Sur le terrain économique et financier, l'honorable ancien député a affirmé sa haute compétence : dégrèvement des impôts qui pèsent sur l'agriculture ; construction de nouvelles voies de communication ; amélioration des voies navigables ; protection sûre et efficace aux industriels et rétablissement de l'équilibre budgétaire. Voilà le programme économique de M. Pagès Duport.

Devant des déclarations aussi formelles serait-il permis à un seul conservateur libéral de refuser son suffrage à M. Pagès Duport ? Evidemment non. Le candidat des modérés représente la politique de liberté, de justice ; il représente l'union patriotique, la conservation sociale, il veut la liberté et la patrie pour tous.

Les libéraux sont les maîtres du scrutin de dimanche. Vainqueurs — ils n'ont qu'à le vouloir, — leur légitime influence reste intacte dans le Lot. S'ils prêtent, au contraire, l'oreille aux cajoleries et aux promesses fallacieuses des radicaux, ils se perdent et perdent le pays avec eux. Ce serait une capitulation honteuse.

Mais les libéraux ont parfaitement compris leur mission patriotique, aussi le succès du candidat libéral M. Pagès Duport est-il assuré.

Un républicain conservateur.

LA SITUATION

Nous lisons dans l'Événement :

A part une certaine liberté de presse, qu'y a-t-il de changé en France ? Le pouvoir est-il

moins lourd ? Les abus moins criants ?

L'industrie, le commerce n'ont point ressenti les bienfaits du nouveau régime.

Les travailleurs étrangers, profitant des sacrifices et du sang versé par les nôtres, arrivent tous les jours par bandes leur faire dans leur propre pays une concurrence désastreuse.

Le peuple espérait tout de la République et on lui avait tout promis.

Le pain lui coûte-t-il moins cher ?

Le tabac lui est-il mesuré avec moins de parcimonie ?

Le vin, dont il a besoin pour réparer ses forces, est-il moins lourdement imposé ?

Rien n'est changé, rien. L'injustice sociale est restée la même, la misère s'est aggravée d'une multitude de déceptions, et, si le prolétariat n'avait appris par les journaux — et à ses dépens — que le pouvoir a changé de main et que les classes dirigeantes sont recrutées dans une autre couche, il ne s'en apercevrait à aucun bienfait nouveau.

Revue des Journaux

L'ASSERVISSEMENT

DE LA MAGISTRATURE

Le XIX^e Siècle :

Dans le débat public, les voiles sont tombés, tombés de vilaine façon. Combien de députés ont laissé voir qu'ils ne se souciaient guère, en vérité, du relèvement des traitements et de la diminution du nombre des sièges ; mais que toute la question était pour eux d'instituer ce qu'on appelle une magistrature dévouée, c'est-à-dire une magistrature servile, une magistrature à quatre pattes, comme l'a si bien dit notre confrère du Rappel ! O la belle institutions et les beaux principes républicains que voilà :

Une politique sans principes et sans scrupules

Levant la tête, elle dit :

— Entrez !

Martha se montra par la porte entrebâillée.

— Qu'est-ce, Martha ? que me veux-tu ?

— C'est une dépêche de Paris, ma chère maîtresse ; on l'apporte à l'instant.

Diane prit la dépêche, déchirant l'enveloppe d'un air lassé. Ses yeux la parcouraient insouciant. Un cri de surprise s'échappa de ses lèvres.

Se levant d'un bond, elle relut la dépêche ; elle était de l'ambassadeur d'Italie et contenait ces mots :

« Comte de Vierville, arrivé à Paris, ce matin, se marie dans un mois. Venez vite : faites opposition à mariage. »

Ainsi, lorsqu'elle songeait à s'éloigner pour toujours, les événements qui se précipitaient la ramenaient forcément à Paris ; elle n'avait pas le droit, en l'absence de son père, de décliner la responsabilité qu'elle avait assumée sur sa tête. Le bonheur de Béatrice avant tout ; son parti fut bientôt pris. Regardant fixement Martha, elle lui dit :

— Je puis compter sur toi ?

— Ah ! ma chère maîtresse, vous n'en doutez pas ?

A suivre

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(62) du Juin 5 1883.

LES

COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Le baron de Jancy dit, insouciant :

— C'est, au contraire, fort heureux pour nous ; si elles avaient habité le château, leurs appartements privés auraient échappé à nos investigations.

Le grand-duc écoutait, attentif.

Imprégné du parfum de gardénia répandu sur les fleurs et le mouchoir qu'il avait ravis, il lui tardait de pouvoir examiner à loisir ce petit mouchoir qui lui disait tant de choses.

XXI

Seul, retiré dans ses appartements, le grand-duc réfléchissait : il se souvenait de cette phrase prononcée par Matteo : « La princesse Diane ! Quel joli nom ! comme il allait bien à cette juvénile fierté ! Une joie profonde envahissait le cœur du grand-duc ; il savait que Diane était à Paris, rappelée par dépêche, forcée d'y séjourner. Il allait donc la revoir !

Posant la main sur un timbre, il sonna.

Ivan accourut ; le grand-duc lui donna l'ordre de tout faire préparer pour son départ.

Le soir, à table, il annonça sa résolution au baron Tallya, lui disant avec courtoisie :

— Je vous remercie, mon cher baron, de la gracieuse hospitalité que vous m'avez offerte. Je suis forcé de vous quitter ; j'ai bouleversé mon itinéraire pour répondre à votre cordiale invitation, Je dois maintenant me remettre en route.

Sous le coup du bonheur qu'il venait d'éprouver dans ce pays, le grand-duc trouva des paroles chaudes, éloquentes, qui touchèrent profondément le baron de Tallya.

Le soir, après le dîner, le grand-duc fit ses adieux à ces messieurs : le lendemain, de bonne heure, il partait, heureux d'être seul, de vivre avec le souvenir de Diane Salviati.

XXII

Il est nécessaire de retourner en arrière afin de faire connaître les événements survenus à Diane Salviati, qui, si l'on s'en souvient, avait franchi la petite porte du parc.

Diane s'empressa de regagner ses appartements ; elle fit entrer Kerdar avec elle et s'enferma à double tour.

Elle était seule enfin !

Se jetant sur son lit, elle pleura longtemps, laissant éclater sa douleur, sa colère, sa haine. Brisée par la fatigue, par l'émotion, elle s'endormit d'un sommeil lourd, peuplé de cauchemars effrayants.

Dix heures sonnaient. Se réveillant alour-

s'étale en plein jour, proclamant comme un nouveau dogme de la troisième République cet asservissement de la magistrature que nous avons tous stigmatisé sous l'empire, lorsque l'impartialité et l'indépendance étaient remplacées dans les prétoires par le pur et simple dévouement. Voilà ce que rêvent et ce que redemandent aujourd'hui les républicains à tempéramment despotique. Le spectacle est si laid qu'on a envie d'en détourner les yeux.

Le Rappel :

Quant à la curée qu'on prépare sous le nom de réforme, ce n'est pas le suffrage universel, à qui elle ne servira de rien, qui la demande, ce sont quelques meneurs de comités d'arrondissement et, par-dessus tout, la nuée de petits cousins, de neveux plus ou moins licenciés en droit qui aspirent à nous juger au lieu et place des juges actuels. C'est pour ceux-là, pour ceux-là seulement que cette prétendue réforme est apportée au Parlement ; c'est à de tels intérêts qu'on sacrifie et les traditions du parti démocratique et l'organisation même de la justice.

Le National :

C'est sous l'empire « d'inspirations louches que la Chambre bouleverse la magistrature. »

La Liberté :

Il ne suffit donc pas que la magistrature actuelle soit décimée? il faut que la magistrature à venir soit asservie, que ce soit un instrument de domination entre les mains de l'Etat omnipotent.

Le Parlement :

La discussion de la loi sur la magistrature, dit le *Parlement*, suit son cours, accentuant chaque jour de plus en plus les répugnances qu'inspire ce triste fruit de la politique d'expédient à tous ceux qui prennent la peine de se rendre compte des germes de démoralisation qu'il renferme.

Les Débats :

« Née de préoccupations électorales, la réforme judiciaire portera jusqu'au bout la peine d'origine. Elle a été imaginée pour donner libre carrière à des rancunes d'arrondissement, et elle trouvera son principal obstacle dans les vanités d'arrondissement! »

L'Agence Havas :

La chambre continuera aujourd'hui la discussion du projet de loi sur la réorganisation du personnel judiciaire. Tout fait prévoir que cette discussion sans éclat ni franchise va se terminer. Chacun d'ailleurs a hâte de sortir d'un état gênant pour tous, — pour le gouvernement, pour la commission et pour la majorité républicaine. En effet, il serait à craindre que quelques critiques peu bienveillantes pour le projet viennent à se produire à la tribune avec autorité.

Le parti républicain ne pourrait certes pas avouer impunément les passions mesquines ou intéressées qui s'abritent derrière l'expédient de la réforme proposée.

Tel avoue que la loi est mauvaise est malhonnête, mais il ne la combattra pas, parce qu'elle doit le délivrer du tribunal de son arrondissement qui est détestable.

Tel autre espère qu'avec les places dont l'opportunisme disposera dans la magistrature, nul autre parti ne pourra lutter lors des élections générales.

Quant une question aussi sérieuse en est arrivée là, nous croyons que la moralité de ses partisans est jugée.

* *

Comme on le voit, la presse libérale est unanime à combattre la suspension temporaire de l'inamovibilité qui est tout bonnement l'asservissement de la magistrature.

Les Electeurs sénatoriaux demandent à M. Béral de répondre catégoriquement à cette question :

Est-il, oui ou non, pour la suspension temporaire de l'inamovibilité ?

SÉNAT

Séance du 2 juin.

Présidence de M. CALMON, vice-président.

L'Expédition du Tonkin.

M. de Saint-Vallier. — Depuis la douloureuse nouvelle de la mort du commandant Rivière, des inquiétudes se sont produites. Je crois qu'il est très important de faire la lumière sur ce triste événement.

Ce sont les journaux étrangers, surtout les journaux anglais, qui cherchent à nous éclairer sur les dangers de nos entreprises coloniales, et nous traitent en véritables mineurs. Le gouvernement doit démentir les bruits et rassurer l'opinion. Voilà pourquoi je le prie de parler.

On a surtout parlé des dangers d'une guerre avec la Chine, ainsi que du traité de M. Bourrée.

M. le comte de Tréveneuc. — Faites-le connaître.

M. de Saint-Vallier. — M. le ministre avait demandé qu'on n'en parlât pas. Mais aujourd'hui la discrétion ne paraît plus nécessaire, et je

puis vous dire, Monsieur le Ministre, quel est mon avis. (Ah ! ah !)

Il y a deux mois, je disais : « Agissez promptement ou retirez vos troupes ! » Aujourd'hui, je viens vous dire : « Prenez immédiatement toutes les mesures nécessaires, et n'hésitez pas. » (Très bien !)

Montrez votre volonté arrêtée de faire sortir la France brillamment et triomphalement de cette entreprise (Applaudissements).

M. Challemel-Lacour. — Le gouvernement, à la nouvelle cruelle qui venait de lui parvenir, avait un devoir pressant à remplir.

Des forces considérables sont parties, d'autres vont partir. Le gouverneur de Cochinchine a envoyé des renforts sur les lieux de la lutte. A la fin du mois il y aura au Tonkin une petite armée qui pourra faire face à toutes les difficultés.

Un malheur cruel est arrivé à la vaillante petite troupe dont l'héroïsme fixait l'attention et l'admiration depuis quinze mois. Elle a été mutilée. Un officier de grand mérite, un vrai fils de la France est tombé avec quelques-uns de ses compagnons dans une embuscade.

Ce coup a produit dans le pays une impression profonde.

Nous avons une ferme confiance dans le succès définitif. Pour cela, les forces envoyées suffiront ; si elles ne suffisaient pas, nous viendrions vous demander des moyens supplémentaires. Si cette confiance faisait défaut, faites-nous-le comprendre ; le comprendrait à demi-mot. (Mouvement.)

Sur le traité fait par M. Bourrée, le ministre donne des explications. Il déclare que M. Bourrée n'a jamais reçu l'autorisation d'engager des négociations, et il les a engagées précipitamment avec le vice-roi Petché, qui n'était pas lui-même suffisamment accrédité.

M. Bourrée a entamé les négociations, ajoute le ministre, sous l'empire de cette pensée que la guerre entre la Chine et la France était inévitable.

Cependant rien n'indique que ces prévisions fussent justes. (Rumeurs.) Il n'y a pas eu de traité proprement dit ; il y a eu des pourparlers présentés sous des formes contradictoires et assez vagues. Il avait été stipulé que les troupes chinoises qui étaient au Tonkin se retireraient à condition que la France déclarerait qu'elle n'avait aucune idée d'annexion sur l'Annam.

De quel droit la Chine posait-elle cette condition ? Quoi qu'il en soit, M. Bourrée fit ces déclarations, et les fit dans une lettre dont nous n'acceptons pas encore aujourd'hui les termes.

M. le ministre donne lecture de cette lettre.

Il critique ensuite les termes du traité proposé. Nous ne pouvions pas accepter la garantie commune de la France et de la Chine ; car la connivence de la Chine avec l'Annam rendait cette garantie illusoire. Jusqu'à cette heure, rien ne fait croire que la Chine veuille rompre avec nous. Espérons qu'elle ne se laissera pas entraîner à une immixtion que nous ne pourrions pas supporter.

Nous savons qu'on l'excite, que des passions qu'on croyait éteintes se réveillent. Nous essaierons de les calmer, et nous comptons que la Chine n'interviendra pas dans l'affaire, où elle n'a ni droits ni intérêts à faire valoir.

Le Sénat adapte deux projets de loi :

Le premier portant cession du matériel de guerre hors de service à M. de Brazza.

Le deuxième ratifiant une convention pour l'échange de 100,000 fusils au choix de M. de Brazza.

Les enfants abandonnés.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération du projet relatif à la protection de l'enfance.

M. de Gavardie présente un amendement tendant à faire nommer un ministre de chaque culte dans le comité supérieur de protection et d'éducation des mineurs.

L'amendement est repoussé.

Après un échange d'observations entre MM. de Gavardie, Roussel, Noirot et Margue, les articles 22 à 43 sont adoptés.

Sur la demande de M. Casagne, l'article 44 est renvoyé à la commission.

Sur l'article 45, **M. Baragnon** demande que la loi règle la question de savoir si l'Etat donnera l'éducation religieuse aux enfants. (Applaudissements à droite.)

Cette question est combattue par **M. Roussel**. Sur la demande de **M. Baragnon** l'article 45 est renvoyé à la commission.

L'article 46 est adopté.

L'article 47 est renvoyé à la commission.

Sur la demande de M. le baron Leguay, les articles 48 et 49 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Informations

Nos stations navales

DANS L'EXTRÊME ORIENT.

Les stations navales françaises dans l'extrême Orient, viennent d'être réparties comme suit : Division des côtes du Tonkin, contre-amiral Courbet : cuirassés *Bayard*, *Atalante*, *Kersaint*, *Parseval*, *Drac*, *Lynx*, *Vipère*, *An-*

namite, plus deux torpilleurs.

Division de la Chine, contre-amiral Meyer : cuirassés *Victorieuse*, *Villars*, *Volta*, *Triomphante*, *Tourville*.

Flotille du Tonkin, capitaine de frégate-commandant, M. de Mont-Beaulieu : canoniers *Pluvier*, *Fanfare*, *Léopard*, *Surprise*, *Carabine*, *Massue*, *Hache*, *Eclair*, *Trombe*.

Le gouverneur de Saïgon aura sous ses ordres l'*Allouette*, la *Caveline*, le *Mousqueton*, le *Tillitt*.

Des avis de Tamatave, de source anglaise, en date du 18 mai, annoncent que les navires de guerre français ont bombardé Amoronagena, Passandava et les ports de la côte nord-est de Madagascar réclamés par la France.

L'amiral Pierre est attendu à Tamatave. On croit qu'il ne présentera aucun ultimatum.

Le gouvernement hova est résolu à résister à l'agression de la France ; il hâte ses préparatifs militaires.

Suivant d'autres avis émanés de Vienne et transmis par l'agence Havas, les envoyés malgaches auraient reçu l'ordre de prolonger leur séjour en Europe. On assure même qu'ils feraient bientôt au gouvernement français des propositions pacifiques.

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

LA TRIBUNE ÉLECTORALE

LA CIRCULAIRE DE M. BÉRAL.

On nous écrit ce qui suit de Gourdon :

M. Béral s'est décidé à adresser une profession de foi aux électeurs sénatoriaux.

Profession de foi est un mot tout-à-fait impropre dans la circonstance actuelle. M. Béral, en effet, se tient au milieu des nuages et des généralités.

En dehors de quelques phrases, qui paraissent être un mince résumé des déclarations si claires, si précises et si souvent renouvelées de M. Pagès Duport, sur les questions économiques, M. Eloi Béral entasse des phrases qui ne signifient absolument rien, entr'autres celles-ci :

Affermir de plus en plus la République.

Atténuer les souffrances de l'agriculture.

Calmer les impatients et stimuler les timides.

Elargir le cadre de la vie municipale; MAIS sans affaiblir en rien l'action du gouvernement.

M. de Lapalisse parlait ainsi, et M. Prudhomme s'est illustré dans ce genre de littérature.

Mais avec la meilleure volonté, il n'est pas toujours possible d'en rester là.

Quelque force que l'on ait pour enfler des mots vides de sens, il vient un moment où l'homme se manifeste tel qu'il est. S'il est sectaire et ami des entreprises belliqueuses, il se montre soudain dans toute la vérité de ses aspirations.

Au nombre de ses vœux M. Béral émet celui-ci : « RÉORGANISER LA MAGISTRATURE ; » mais en écartant le principe de l'élection, » et en conservant le principe même de l'inamovibilité. »

Beaucoup d'électeurs vont être convaincus que M. Béral veut le respect de l'inamovibilité des magistrats. Eh ! bien, non ; qu'ils ne soient pas si convaincus.

La Chambre des députés discute, depuis une huitaine de jours, une loi qui RÉORGANISE la magistrature en supprimant d'abord l'inamovibilité pour quelques mois, et en la rétablissant ensuite quand on aura eu tout le temps de destituer plusieurs milliers de magistrats, et qu'on les aura remplacés par une collection d'incapables et d'affamés qui attendent.

Est cela ce que veut M. Béral ? Qu'il nous apprenne, sans périphrase et sans équivoque, s'il voterait cette réorganisation, quand la loi viendra au Sénat après l'élection du 10 Juin !

Il ne s'agit pas de louvoyer et de biaiser. Nous savons que M. Pagès Duport trouve odieux et infame le projet qui se discute à la Chambre. Que M. Béral nous fasse savoir ce qu'il en pense ! Qu'il renonce à l'équivoque de son langage, et qu'il nous révèle en termes catégoriques, si sa réorganisation de la magistrature, doit commencer, comme celle de la Chambre, par une *démolition*. En d'autres termes, qu'il nous révèle s'il maintient l'*inamovibilité* après l'avoir supprimée, du mois de juillet prochain, par exemple, au mois de décembre.

Au point de vue des droits de la conscience, de la liberté des pères de famille et de l'enseignement du catéchisme dans les écoles, M. Béral ne dit rien. Il déclare tout simplement qu'il veut *respecter scrupuleusement les sentiments religieux de la nation*.

Voyons, Monsieur Béral : vous nous prenez donc pour des imbéciles qui se laissent attraper par des mots sans idées. Pourquoi n'entrez-vous pas dans les détails ?

Le catéchisme est exclu des écoles ! Approuvez-vous ?

Les pères de famille n'ont plus le droit de choisir les maîtres qui leur conviennent pour leurs enfants ! Approuvez-vous ?

Les sœurs de charité et les aumôniers sont chassés d'un nombre considérable d'hospitaux ! Approuvez-vous ?

On ne veut plus que Dieu soit pris à témoin dans les débats judiciaires ! Approuvez-vous ?

On a fait passer des tombereaux dans toutes les maisons d'école de Paris et d'autres villes, pour emporter pèle-mêle les crucifix abattus par des mains sacrilèges ! Approuvez-vous ?

C'est là ce que vous devriez nous dire, au lieu de nous jeter une simple phrase qui ne prouve rien.

En revanche, au point de vue de la politique extérieure, M. Béral se montre assez expansif ; M. Béral s'écrie : « *Maintenir haut et ferme le drapeau National* ».

Le moment nous semble assez mal choisi, pour conseiller à la France un rôle actif. Au lieu de ce rôle actif qui l'a conduite en Tunisie et au Tonkin (ce qui paraît plaire énormément à M. Béral), nous aurions voulu que la France se recueillît dans la paix, bornât son ambition à réparer ses forces, ménageât par conséquent nos finances que l'on a compromises si gravement en Tunisie, et auxquelles le Tonkin va coûter des sacrifices douloureux et inutiles.

En résumé, dans toute la circulaire de M. Béral, il n'y a pas une seule parole rassurante contre le gaspillage financier, arrivé à un tel degré, que M. Léon Say a écrit il y a quelques mois : « On ne sait pas où l'on va, par la raison qu'on ne va nulle part. Si l'on ne prend pas des mesures énergiques, le crédit de la France peut être compromis pour long-temps. »

Depuis que ces paroles, qui ont eu un éclat si terrible, ont été prononcées, le déficit n'a cessé de faire des progrès, en même temps que les mesures violentes contre la magistrature, contre le clergé, contre la neutralité de l'instruction primaire, etc., etc.

Or, comme M. Béral n'est pas à même de défendre nos intérêts matériels et moraux si gravement compromis par les radicaux ses pareils, — son silence obstiné pendant

cette campagne électorale nous l'a prouvé, — il nous est impossible de lui accorder nos suffrages.

UN GROUPE D'ÉLECTEURS,

Qui continuerait à voter pour M. Roques, mais qui ne voterait plus pour M. Delord.

Quelques délégués de l'arrondissement de Gourdon viennent de prouver mieux que nous n'aurions su le faire que M. Béral avait, dans sa profession de foi, beaucoup écrit pour ne rien dire.

A ces phrases creuses opposons des faits.

M. Pagès Duport

sa conduite dans les questions d'affaires.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

25 Décembre 1871. — Discours établissant que l'Agriculture est trop chargée, et qu'il faut imposer dorénavant la fortune mobilière.

10 Janvier et 27 Juin 1872. — Nouveau discours dans le même sens.

La loi sur l'impôt de la fortune mobilière est définitivement votée le 28 juin. — Elle a créé une recette de 40 millions environ par an qu'il eût fallu prendre sur l'agriculture.

1^{er} Août 1872. — Discours et vive insistance pour faire repousser une diminution de 80 pour cent sur les droits payés par l'alcool employé, dans le Bas-Midi, à la manipulation des vins impotables. — Majorité de 406 voix contre 109 pour M. Pagès Duport.

10 Décembre 1873. — Interpellation sur les efforts diplomatiques de l'Espagne et du Portugal à Londres, en faveur de leurs vins au détriment des vins français. — Promesse du Gouvernement de veiller à cette importante question, qui a été heureusement résolue.

17 Décembre 1873. — Discours réclamant : 1^o l'abaissement du tarif des voyageurs sur les chemins de fer, et, comme compensation pour les Compagnies, l'augmentation du prix des bagages ; 2^o une diminution notable des prix pour les billets d'aller et retour ; 3^o une protection plus efficace pour la sûreté des voyageurs.

31 Décembre 1873. — Discours contre une aggravation d'impôt sur le droit d'entrée des boissons. Énumération de sept impôts différents payés par les vins ; protestation.

24 Février 1874. — Discours contre l'augmentation des droits de succession en ligne directe, c'est-à-dire du père et de la mère aux enfants, et des grands-pères et grand-mères aux petits-enfants. M. Magne, ministre des Finances, proposait une augmentation de cinquante pour cent. — M. Pagès Duport demande que l'augmentation n'ait lieu qu'après le quatrième degré, quand la famille s'éloigne et disparaît.

1^{er} Juillet 1874. — Proposition portant que les subsides soient triplés pour secourir les misères de l'incendie, de la grêle et des inondations.

13 Juillet 1874. — Protestation contre le ministre des Finances, qui demandait un nouvel impôt de quinze millions sur les vins.

8 Juillet 1875. — Intervention à la Commission du Budget pour faire ajourner un projet, qui annulait la décision du 1^{er} Août 1872, capitalement importante dans le Lot.

7 Décembre et 20 Décembre 1875. — Nouveaux ajournements indéfinis de ce malheureux projet, sur la demande de MM. Pagès Duport et Faye.

15 Décembre 1875. — Vote contre l'abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru.

On a tous les jours sous les yeux, dans le Lot, la conséquence de cette abolition déplorable pour nos récoltes qui sont naturellement alcoolisées.

31 Décembre 1875, dernière séance : —

Proposition, de concert avec les Députés de Lot-et-Garonne, pour l'établissement d'un chemin de fer de Villeneuve à Aiguillon ou Tonneins, afin de mettre la côte du Lot en communication directe avec Bordeaux. Promesse du Ministre de faire étudier la question.

EN DEHORS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

1876. — Participation active à la Ligue contre la coloration artificielle des vins.

1877. — Mémoire au Ministre de l'Agriculture et du Commerce, à l'occasion du renouvellement des traités de commerce.

M. le baron de Roussy vient de s'éteindre, à Cahors, après une longue maladie, à peine âgé de 45 ans. La nouvelle de sa mort a péniblement ému la ville où M. de Roussy comptait de nombreuses et très vives sympathies. Les pauvres perdent en lui un ami bien dévoué et qu'aucune infortune ne laissait indifférent. Allié à la famille de Fontenilles, M. de Roussy était pour ainsi dire un compatriote. Il s'occupait avec beaucoup de goût et une compétence reconnue des questions de viticulture, et faisait partie depuis de longues années de la Société agricole et industrielle du Lot.

Les obsèques ont eu lieu hier matin, au milieu d'un grand concours de population.

M. le lieutenant de vaisseau de Verninac de Saint-Maur, notre compatriote, récemment de retour de sa campagne dans les mers de Cochinchine, vient d'être rappelé de sa résidence de congé, pour prendre du service à la mer, en vue de l'expédition du Tonkin.

Notre jeune compatriote Jules Barbier (20 ans), aspirant de marine qui a été désigné au choix pour embarquer sur le cuirassé, le 1^{er} rang la Bayard, portant pavillon du contre-amiral Combet, commandant en chef de la division navale des côtes du Tonkin, vient d'être attaché à la personne de cet officier général en qualité d'aspirant de majorité.

Le jeune Barbier est entré, il y a 3 ans, avec le numéro 1, à l'école navale et a fait la plus grande partie de ses études au lycée de Cahors. Au Borda, il avait choisi pour son ancien le jeune Alfred Tourrette.

Les deux aspirants de marine vont donc se trouver bientôt réunis dans les mers de Cochinchine et de Chine.

Dans sa séance du 27 mai, le conseil de guerre de Toulouse a condamné à deux ans de prison le sieur Coublu, Jean-Pierre, soldat au 7^e de ligne, pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

Notre compatriote M. Guieu, médecin à la garde républicaine, vient d'être promu au grade de médecin-major de 1^{re} classe. Il est affecté au 93^e régiment d'infanterie.

Nous recevons de Leyme une bien triste nouvelle :

Un mur se serait effondré à l'établissement des fous et aurait enseveli sous les décombres huit pensionnaires de l'asile. On n'aurait pu en retirer que deux encore vivants. Une enquête va être faite sur les causes de ce triste événement.

Ce soir, grand concert-spectacle donné par la Lyre Cadurcienne, avec le concours de M^{mes} Marlard, Francis, Brunet, Gabrielle et Frick. MM. Vidal, Pacio, Gentil, Drujon et Dufresny.

Le spectacle est des plus variés et promet de faire salle comble.

Nous apprenons avec plaisir que l'orphéon s'est reconstitué sous la présidence de M. Mazzières, avoué, avec un excellent musicien, M. Poudou pour directeur des études,

Comme inauguration de ce réveil que nous saluons avec une joie non dissimulée, l'orphéon donne dimanche prochain un concert en l'honneur de Léon Gambetta. Le produit de cette fête musicale et patriotique sera affecté au mo-

nument que Cahors se propose d'élever au plus illustre de ses enfants.

Nous connaissons la composition du programme. Il est plein d'agréables surprises pour les amateurs de bonne musique. *L'apothéose* surtout qui remplira la troisième partie de la soirée ne peut manquer d'attirer de tous les points du département tous les amis du grand patriote.

Nous lisons dans le *Gourdonnais* :

Le 24 mai dernier, un individu fut arrêté à Martel en flagrant délit de vol. Conduit à la maison d'arrêt de Gourdon, il prétendit s'appeler Brandibas (Jean). Il eut la malchance de trouver dans M. le gardien-chef l'ancien gardien de la prison de St-Etienne, où il avait passé une bonne partie de sa jeunesse. Immédiatement reconnu pour être le nommé Dupuy (Jean), né à Cramtilleux (Loire), on n'a pas tardé à connaître le motif qui lui faisait cacher son identité. Dupuy s'était évadé de la prison d'Ussel dans la nuit du 3 au 4 janvier 1879. Malfaiteur des plus dangereux, il était condamné, par contumace, le 5 mars 1879, à cinq ans de travaux forcés et à cinq ans de surveillance par la cour d'assises de la Corrèze. Cette même Cour, le condamnait, le 27 juin de la même année, aux travaux forcés à perpétuité, toujours pour vols qualifiés et par contumace. Il va être traduit de nouveau devant la cour d'assises de la Corrèze pour y purger ses deux condamnations. Le tribunal de Gourdon l'a condamné à un an d'emprisonnement pour le flagrant délit qui a motivé son arrestation.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE A AIRE.

Des renseignements nous parviennent sur les expériences de lumière électrique qui ont eu lieu à Aire-sur-Adour les samedi, dimanche, lundi et mardi derniers.

Le dimanche soir, il est vrai que par suite d'un glissement de courroie au moment de la mise en marche des machines motrices, l'éclairage a dû être suspendu pendant une demi-heure environ, au grand mécontentement de la foule.

Mais l'accident une fois réparé, les lampes Edison ont merveilleusement fonctionné pendant le reste de la soirée, jusqu'à deux heures du matin.

Le lundi et le mardi les mêmes expériences ont eu lieu, et ont eu un plein succès. Pas une seule intermittence de lumière, et pendant près de six heures, les 250 lampes Edison ont jeté sur la ville d'Aire une clarté éblouissante.

On nous assure qu'à la suite de ces expériences si concluantes, plusieurs villes de notre région sont rentrées en pourparlers avec la Société Edison, pour leur éclairage au moyen de ce système ingénieux.

On écrit de St-Martial :

Qu'un incendie s'est déclaré, il y a déjà quelques jours, au village du Pech, commune dudit St-Martial, canton de Dommé (Dordogne) chez le sieur Malleville. Le feu a été aperçu par un voisin, vers neuf heures du soir, et, grâce à de prompts secours, on a pu arrêter les progrès de l'incendie. La grange brûlée était couverte en chaume; c'est assez dire qu'il a fallu se borner à préserver les bâtiments qui se trouvaient à proximité. Le bétail a cependant été sauvé; mais il était temps; une pouliche allait être dévorée par les flammes, lorsqu'un brave paysan, n'écoutant que son devoir, enfonça la porte de la grange et parvint à détacher le pauvre animal. Il n'y a pas d'accidents de personne à déplorer et nous sommes heureux d'annoncer que le sinistré était couvert par une assurance à la compagnie la France. Les pertes peuvent être évaluées à la somme de 1,500 francs.

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous touchons au terme des représentations théâtrales de M. Morvand. Jeudi, dernière soirée avec la *Mascotte*.

Qu'il nous soit permis de dire tout le bien que nous pensons de cette troupe dont l'homogénéité est parfaite, et dont l'organisation fait honneur à l'habile impressario qui la dirige.

Noos sommes dans le vrai en disant que nous ne verrons jamais, d'une manière permanente, entendons-nous bien, un pareil ensemble sur notre scène. M. Morvand a été pris, à la fin de sa campagne d'hiver, d'une coquetterie d'artiste-directeur. Il a voulu présenter aux cadurciens, qu'il visita autrefois dans des conditions plus modestes, le fruit de ses efforts persévérants et de ses soins intelligents. Cette coquetterie là lui coûté, paraît-il, 2,000 fr.

Le goût de notre public n'est plus au théâtre. A vrai dire, nous n'en distinguons pas très bien la direction. Les cercles sont déserts, nos promenades ne sont peuplées qu'aux heures de musique. Inclinerait-il vers l'étude et la méditation?...

Sans fouiller plus avant ce mystère, saluons avec regret le départ de ces vaillants artistes, à qui le concours d'Aurillac va faire oublier, nous le leur souhaitons sincèrement, les désillusions qu'ils ont récoltées ici.

Espérons toutefois que la soirée d'adieu amènera jeudi au théâtre une foule inaccoutumée.

Dernières Nouvelles

Le général Gallifet a reçu un coup de pied de cheval dans une promenade à Limoges, contusion légère, mais qui l'oblige à garder un repos absolu.

HORIZONS SOMBRES

Paris, 4 juin, soir.

Une lettre du général Wimpffen dit que le but du dernier voyage de M. de Moltke, était d'étudier les moyens de faire pénétrer une armée d'invasion par la France méridionale.

Bourse de Paris.

Cours du 5 Juin.

| | |
|-----------------------|--------|
| Rente 3 p. % | 79.65 |
| — 3 p. % amortissable | 81.20 |
| — 4 1/2 p. % | 110.80 |
| — 5 p. % | 108.50 |

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 2 juin

L'argent s'est offert à très bon marché en liquidation pour les valeurs comme pour nos rentes. Sur le 3 0/0 dont on pousse les cours en ce moment, le report est même tombé au pair. Aujourd'hui le 5 0/0 finit lourdement à 109.07, le 30/0 à 80.15, l'amortissable à 81.52.

Le Suez perd et reprend le cours de 2,500; il vient de retomber à 2,527-2,497.

Les Chemins restent hérisants, le Lyon à 1,440 le Midi à 1,142, le Nord à 1,920, l'Orléans à 1,235.

On tient la Banque de France à 5,417, le Foncier à 1,335, la Banque de Paris à 1,072, le 5 0/0 Italien à 93.25, le 5 0/0 Turc à 11.62, la Banque ottomane à 776, l'Unifiée Égyptienne à 771.

Le chiffre des versements opérés quotidiennement sur les actions de la Banque Nationale donne lieu de penser que le 11 juin il restera peu de retardaires.

La Société des ateliers et chantiers de la Loire vient de faire l'appel du troisième quart restant à verser sur les actions. Ce versement devra être effectué du 1^{er} au 15 juillet prochain.

Par délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la Société métallurgique parisienne cette Société ayant son siège cité d'Antin, 6, et constituée au capital de 1,200,000 fr., a été déclarée dissoute. M. Delenon et Piallat ont été nommés liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus.

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, a prononcé la dissolution de la Société nationale d'escompte et de recouvrements, au capital de 500,000 fr., ayant eu son siège à Paris, rue des Petits-Champs, 83. M. Tricheux, 66, boulevard St-Germain, a été nommé liquidateur.

UNE BELLE PRIME

M. Ferrand, éditeur, à Besançon, offre en ce moment une série de primes extraordinaires consistant en montres de tout genre.

Si vous voulez juger, par un échantillon, de la bonté et de la beauté de ces primes, adressez-lui un mandat-poste de vingt-cinq francs, et vous recevrez franco à domicile par la poste :

UNE FORT BELLE MONTRE

EN ARGENT

Double cuvette argent 18 lignes, à cylindre, 8 rubis, très-élégante et très-solide. Cette montre est vendue partout 50 fr. au minimum. Elle n'a rien de commun avec les articles de pacotille si répandus aujourd'hui. Elle est garantie cinq ans, et toute personne qui, après l'avoir reçue, la trouverait inférieure à son attente, peut la retourner et en exiger le remboursement. Il est impossible de trouver mieux et à meilleur marché, à moins de sortir des articles soignés, à moins de tomber dans la catégorie des clous qui ne marchent que quelques mois et ne peuvent même pas être réparés, à cause de la mauvaise qualité des matières premières employées.

Si l'on désire que la montre soit très-petite (modèle pour dames) il faut ajouter cinq fr., soit en tout 30 fr.

Pour recevoir franco à domicile par la poste, adresser un mandat de vingt-cinq fr. (ou de trente fr. s'il s'agit d'une montre de dame) à M. Ferrand, éditeur, rue Morane, 6, à Besançon (Doubs).

C^{ie} INSULAIRE de NAVIGATION
F. MORELLI & Cie (EX-COMPAGNIE VALÉRY)
 C^{ie} de Navigation Commerciale et Postale dans la Méditerranée
 SUBVENTIONNÉE PAR L'ÉTAT

Émission de 16,000 Obligations de 400 fr.
RAPPORTANT 20 FRANCS D'INTÉRÊTS
 Payables par moitié le 1^{er} Juin et le 1^{er} Décembre de chaque année
ÉMISES A 375 FRANCS
 et remboursables, en 26 années, à 400 fr. par voie de tirage au sort.
soit un intérêt de 5.90 0/0
 LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR L'ÉTAT couvre largement le Service des Intérêts et de l'Amortissement des Obligations

PRIX D'ÉMISSION
 25 fr. en souscrivant.
 75 fr. à la répartition.
 75 fr. le 1^{er} Août.
 75 fr. le 1^{er} Octobre.
 75 fr. le 1^{er} Décembre.
 50 fr. le 15 Janvier.

375 fr. Ensemble.
 Une bonification de cinq francs sera allouée par chaque Obligation libérée à la répartition.
La Souscription sera ouverte les 9, 11 et 12 juin
 Chez **MM. LEROY BAL et Cie**, 9, rue Gaillon PARIS
ABESANÇON, chez **MM. les Fils de VEIL-PICARD** Banquiers ;
 A MARSEILLE au Siège social de la Cie, 4, quai de la Joliette et chez **MM. ROBIN, RONDEL et Cie** ;
 A BASTIA, chez **MM. GREGORI frères, banq.** et à l'Agence de la Cie ;
 A AJACCIO, PROPRIANO, BARCELONE, GENES, LIVOURNE CIVITA-VECCHIA, NAPLES, Aux Agences de la Compagnie,
ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
 Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 93,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. **LÉON PEY-CLET**, Instituteur à Eynangas (Haute-Vienne).
 N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalésière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — **BORREL**, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. **J. G. DE MONTANAY**, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Biscuits DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez **M. VINEL**, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — **Du Barry et Cie (limited)**, 8, rue Castiglione, Paris.

AVIS

M. Ferdinand Colonge, ancien propriétaire du *Café de Bordeaux*, a l'honneur d'informer le public, qu'à partir du 1^{er} juin, il vient de reprendre la direction de cet établissement.

Comme par le passé, il fera tous ses efforts pour satisfaire sa clientèle tant sous le rapport du confortable que du bon choix des consommations.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
 et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
 DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

LE DOCTEUR CHOFFÉ offre gratuitement à nos lecteurs son *Traité de Médecine pratique* (8^e édition). Il y expose sa *Méthode* consacrée par 40 années de succès dans les hôpitaux pour la guérison de toutes les *maladies chroniques* : (Hernies, hémorroïdes, goutte, phthisie, asthme, cancer, obésité, maladies de vessie, de matrice, de l'estomac, du cœur, de la peau etc.) Ecrire, quai St-Michel, 27, Paris.

CHEMISES
 sur mesure
 pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
 MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES
 sur mesure
 pour
HOMMES

MAISON DES 100.000 PALETOTS
 CAHORS, Boulevard Nord.
A. PAQUIGNON
 MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
 RUE TAILLEFER ET RUE CONDE
 MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.
VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g.
 Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.
 La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
 ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE
PRIX FIXE INVARIABLE
 Tous les Envois sont faits franco.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
VICHY
 (Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
 SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, sautes urinaires, etc.
 Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
 Trajet direct en chemin de fer
 Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
 Écrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire
 PARIS, 22, Boulevard Montmartre

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS
 ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION
COUSTILLAS JEUNE
 Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX
 Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des Vinaigres supérieurs à base de vin ; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.
 Envoi franco des Tarifs ; prix et conditions de vente sur demande.
 Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Mais, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.
 SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX
 Du **Coco de Calabre** et **Cerisette**, boisson hygiénique à 1 centime le litre ; de la **Teinture française** pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).
VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE
COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.
 J'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.

FRUITS ALGÉRIENS
M^{re} GUILLEMOT, RUE DE STORA PHILIPPEVILLE (ALGÉRIE)
 Spécialité d'envois par Colis Postaux
NÈFLES DU JAPON
 Ce petit fruit délicieux si peu connu en France est un fruit du printemps algérien. Son esquisse fraîcheur et son parfum le font tout particulièrement apprécier et rechercher des véritables gourmets.
 Envoi franco d'un colis postal de 3 k. de Nèfles du Japon, contre mandat poste de 5 fr.
DATES DU SOUF
 La DATTE dont le nom seul évoque l'idée des poétiques oasis du Sahara, n'a jamais, jusqu'à ce jour, été livrée aux consommateurs dans sa pureté primitive. Travaillés et falsifiés, les échantillons fournis par le commerce sont loin de donner une idée de la saveur suave de ce fruit du désert.
 Envoi franco d'un colis postal de véritables Dattes du Souf transparentes, 3 k. contre mandat poste de 10 fr.
 Il n'est donné aucune suite aux commandes dont le montant n'est pas joint à la demande.
AVIS On demande des représentants, pour la vente des fruits algériens par colis postaux, dans chaque canton de France.

UN JOURNAL POUR RIEN
 Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille ; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :
 1^o Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : *Les Soirées du Village et du Château* ;
 2^o Des primes variées en tous genres : *Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.*
 3^o Des représentants du Journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.
 On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du **JOURNAL DU LOT**, chargé de recevoir les abonnements.
 Édition spéciale pour les membres du Clergé.
 (Décor et architecture religieuse).

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881
Maison Doucède
 CAHORS. — Rue de la Liberté.
M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.
 Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.
M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.
SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

MACHINES A COUDRE
 De la Maison **BARIQUAND et Fils**
 CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
 Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
 Seul dépôt à Cahors, chez **M. Ch. DESPRATS**, successeur de **M. CANGARDEL 4^{me}**.

POMMADE BERTINOT
 Pour la guérison radicale et infaillible des cors au pieds, durillons et ceils de perdrix, 1 franc le flacon.
 Dépôt Cahors chez **M. PAGANEL**, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.
 Le Propriétaire-Gérant **A Layton**.

Maison de confiance
O. DELORD
 Rue de la Liberté, 12 — CAHORS
CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
 ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE
CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL
PRIX TRÈS-MODÉRÉS.